



**SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE**

**Les conditions de travail dans les îlots comme ailleurs devront être excellentes.**

**Pour être valide, un accord doit recueillir la signature de syndicats représentants au moins 30% sur l'établissement.**

**Une compensation méritée face aux efforts supplémentaires demandés.**

**\*Ces 2 primes ne concernent que les nouveaux agents en mixte.**



Adhérez en ligne

**CFDT SF3C**  
23 rue d'Alleray 75015 Paris  
Tél : 01 40 29 82 00  
Fax : 01 40 29 82 10  
contact@cfdt3c.org  
www.cfdtsf3c.org



## LA CFDT A SIGNÉ L'ACCORD MAIS RESTERA VIGILANTE

Depuis le lundi 31 mai dernier, une nouvelle réorganisation a été mise en place. S'il faudra un peu de temps pour en tirer un bilan, il sera essentiel, dès le départ, que chacun fasse bien remonter les éventuelles difficultés qui seraient apparues. La direction devra y répondre le plus rapidement possible afin de donner à tous les meilleures conditions de travail. N'hésitez pas à en informer votre responsable d'équipe, si possible par écrit, afin que les dysfonctionnements ne perdurent pas. Très prochainement, nous dresserons un premier bilan de la mise en œuvre de cette réorg, que ce soit en termes de charge ou de conditions de travail.

La Direction avait proposé 2 accords à la signature : 1 sur les régimes de travail signé par la CFDT et 1 sur l'accompagnement social (*primes*) signé par la CFDT et FO.

■ **Accord sur les régimes de travail** : Dès le début des échanges, la CFDT a émis le souhait que des rythmes de travail adaptés aux organisations en mixtes soient proposés. La CFDT se félicite d'avoir été entendue. En effet, afin d'éviter une généralisation du samedi/2 comme sur beaucoup d'autres PPDC, nous avons relayé et défendu la position d'une majorité d'agents (*cf consultation*) qui souhaitaient 1 jour de repos par semaine tout en conservant des week-ends. C'est chose faite et c'est pourquoi la CFDT a signé cet accord !

■ **Accord d'accompagnement social** : La CFDT a pris ses responsabilités et a paraphé l'accord afin que les agents puissent toucher les primes auxquelles ils prétendent pour tous les efforts consentis. Nous avons également veillé à ce que tous les agents touchent quelque chose.

### Distribution :

- ▶ 100 € pour tous : accompagner l'effort pour la mise en place.
- ▶ 50 € pour tous : encouragement à la préparation du poste de travail.
- ▶ 90 € pour les manutentionnaires qui alimentent les chantiers ETF à partir du chantier TG.
- ▶ 250 € TG et tri cabine : réussite examen de tri avant le 15 juin (*150€ si examen entre 15 et 30 juin*).
- ▶ 250 € pour préparateurs : Apprentissage des nouveaux casiers ETF si optimale au 31 mai (*150€ si optimale au 15 juin*).
- ▶ 200 € pour prise de service matinale (*jusqu'à 5h30*).
- ▶ 200 € pour le passage en mixte (*accord national*)\*.
- ▶ 200 € pour les agents qui travailleront en mixte le samedi après-midi\*.

### Concentration :

- ▶ 100 € pour chaque agent présent au moment de la réorganisation
- ▶ 50 € supplémentaire pour les collecteurs qui auront mis à jour leur BI

### Promos : 1 ROP en 3.1 / 1 FSE 2.3 / 2 FSE 2.2 / 2 FSE 2.1.

Dans le cadre d'une future commission de suivi, un point sera fait afin de bien regarder si tout le monde a bien touché quelque chose et si chaque situation correspond bien aux montants prévus par l'accord.

La CFDT se bat pour que vous puissiez obtenir un peu de pouvoir d'achat supplémentaire : dans cette période c'est essentiel !  
**N'hésitez pas à vous rapprocher d'un militant CFDT !**

**VITAMINEZ LE  
DIALOGUE SOCIAL !**

